

**RAPPORT DE LA COMMISSION DE PRESENTATION
chargé d'examiner l'objet suivant :**

Election de 2 membres à la Cour des comptes du Canton de Vaud - Législature 2014-2019

Préambule

Au mois de mai 2013, le Secrétariat général du Grand Conseil (SGC) a envoyé aux 4 membres actuels, soit Mesdames Eliane Rey et Anne Weil-Lévy, Messieurs Jacques Guyaz et Jean-Claude Rochat de la Cour des comptes (CdC) un courrier leur demandant s'ils représentaient pour un nouveau mandat de 6 ans, et cela conformément à l'article 79 du règlement d'application de la loi du 8 mai 2007 sur le Grand Conseil (RLGC). En date du 31 mai 2013, échéance réglementaire, 3 des 4 membres ont manifesté leur intérêt à se représenter pour une nouvelle législature :

- Madame Eliane Rey
- Madame Anne Weil-Lévy
- Monsieur Jean-Claude Rochat

Quant à Monsieur Jacques Guyaz, 4ème membre, il a envoyé un courrier au SGC, annonçant qu'il ne sollicitait pas un nouveau mandat à la CdC pour la législature 2014-2019.

Fonctionnement de la Commission de présentation

La Commission de présentation (CPPRT) s'est réunie le mercredi 18 septembre 2013 toute l'après-midi à la Salle des Armoiries pour rencontrer les 3 personnes sollicitant une réélection.

Elle était composée des députés suivants : M. Jacques Ansermet, président, Mmes Stéphanie Apothéloz, Anne Baehler Bech, Gloria Capt, Fabienne Despot ; MM. Régis Courdesse, Jacques Perrin, Nicolas Rochat Fernandez, vice-président. M. Jérôme Christen était excusé pour cette séance. La CPPRT a aussi eu le privilège d'être accompagnée dans ses auditions et réflexions par 4 experts indépendants, ainsi que le requiert la loi sur le Grand Conseil (LGC). Ces derniers sont MM. Christophe Boy, Cédric Briand, José Giavazzi et Christian Pühr experts élus par notre Grand Conseil sur la base de l'alinéa 5 de l'art. 160 de la LGC : *"le choix des experts indépendants repose sur leurs qualifications qui doivent être propres à assurer que membres de la Cour des comptes remplissent les conditions posées par la loi"*.

M. Fabrice Lambelet a tenu les notes de séance et rédigé la synthèse avec compétence et efficacité, ce dont nous le remercions très chaleureusement.

Travaux préliminaires de la Commission de présentation

Accompagnée des experts indépendants cités ci-dessus, la CPPRT a procédé à plusieurs séances de préparation, afin de définir au mieux le profil des futurs membres de la CdC, en regard de la nouvelle loi. Ces séances ont eu lieu le lundi 15 juillet 2013 durant toute la matinée et le mercredi 4 septembre 2013 durant toute l'après-midi. Il était également important d'évaluer les travaux de la

CdC durant la dernière législature et d'estimer le travail de chaque candidat par rapport aux travaux fournis

Pour étayer son opinion, la CPPRT a notamment invité un membre de la Cour des Comptes du Canton de Genève, Monsieur Stanislas Zuin, qui a produit également une note manuscrite à l'intention de la commission. En outre, la CPPRT a pu compter sur un rapport écrit de Monsieur Hendrik Fehr, expert reconnu internationalement, répondant aux questions de la commission.

Délibérations de la Commission de présentation et des experts

La CPPRT a entendu les 3 candidats, en leur posant d'abord des questions personnelles sur leur parcours professionnels. Ensuite, la commission a abordé des questions relevant du fonctionnement de la CdC et de ses membres lors de la présente législature. Elle a également évoqué les changements législatifs et constitutionnels qui ont touché la cour durant l'année 2013, puis les relations de la CdC avec d'autres pouvoirs comme le Grand Conseil (GC) et le Conseil d'Etat (CE). Monsieur Jean-Claude Rochat ayant décidé à l'issue de l'entretien de retirer sa candidature pour des raisons lui appartenant, il n'y a donc plus que 2 candidates à prendre en considération pour cette élection.

Préavis de la Commission de présentation

A l'issue de ces auditions, les experts se sont retirés et ont délibéré à huis clos. Ils ont ensuite fait part de leur avis unanimement favorable à la commission qui a pris note de cette détermination. La CPPRT, après un débat circonstancié prenant en compte l'avis des experts d'une part, la qualité des auditions d'autre part, préavise unanimement la réélection de

- Madame Eliane Rey
- Madame Anne Weil-Lévy

A l'issue de ces auditions et suite aux informations de tiers obtenues dans la phase de préparation de cette séance, la commission tient à relever plusieurs points importants :

- La création de la CdC du Canton de Vaud a nécessité un important travail de la part des magistrats élus pour le 1er exercice, autant pour définir le cadre de la fonction que pour arrêter la méthodologie générale ;
- La qualité des rapports fournis a été saluée par des experts indépendants qui ont relevé que cette institution cantonale a fourni un travail de niveau comparable à des cours instituées pour des régions ou des pays bien plus grands ;
- Les candidats reçus ont démontré, au cours de leur audition, une parfaite connaissance de leur institution et une réelle volonté de poursuivre cette tâche en l'orientant selon les axes prévus par la nouvelle loi.

Conclusion

Au terme des auditions, la CPPRT tient à souligner le bon fonctionnement global de la CdC durant sa 1ère législature. Elle tient également à souligner le professionnalisme et les compétences de Mesdames Eliane Rey et Anne Weil-Lévy, candidates à une réélection pour un nouveau mandat de 6 ans.

Par conséquent, la Commission de présentation préavise unanimement et favorablement la réélection de Mesdames Eliane Rey et Anne Weil-Lévy pour un nouveau mandat à la Cour des comptes - législature 2014-2019.

Chésereux, le 25 septembre 2013

Le président-rapporteur :
(signé) Jacques Ansermet

Les dossiers des candidates sont à disposition des députés qui veulent les consulter. Les dossiers sont en mains du Secrétariat général du Grand Conseil. Ils seront aussi disponibles, sur demande à ce dernier, le jour de l'élection au Secrétariat du Palais de Rumine.